



Grands Défis Canada^{MD}
Grand Challenges Canada

Politique d'accès mondial

CONTEXTE

Grands Défis Canada est voué à promouvoir des **Idées audacieuses ayant un grand Impact** dans le domaine de la santé mondiale. Nous sommes financés par divers gouvernements et organisations (« **partenaires de financement** ») et accordons principalement du financement à des innovateurs de pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI) et du Canada. Les idées audacieuses que nous appuyons intègrent des innovations scientifiques, technologiques, sociales et commerciales (ce que nous appelons **l'Innovation intégrée**). Nous mettons l'accent sur le déploiement à l'échelle d'innovations fructueuses qui favorisent la viabilité et l'impact. Nous sommes résolument centrés sur les résultats et sur les moyens de sauver et d'améliorer des vies.

L'objectif de cette Politique d'accès mondial est de veiller à ce que les innovations couronnées de succès que nous appuyons et les connaissances essentielles que nous aidons à créer auront le plus grand impact possible pour les gens qui ont le plus besoin.

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ACCÈS MONDIAL

La Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada repose sur les trois principes suivants :

1. Les solutions aux grands défis en santé mondiale qui sont soutenues financièrement par Grands Défis Canada ou qui sont élaborées dans le cadre d'activités financées (les « solutions financées ») doivent être largement et rapidement accessibles, à un coût abordable s'appliquant au contexte pertinent.
2. Les connaissances acquises grâce à la recherche financée devraient être largement et rapidement diffusées parmi les projets connexes et la communauté scientifique internationale.
3. La commercialisation des solutions financées est encouragée, à condition que les deux premiers principes soient respectés.

EXIGENCES RELATIVES À L'ACCÈS MONDIAL

Les exigences suivantes s'appliquent aux solutions financées et aux autres extrants des travaux entrepris avec des fonds provenant de Grands Défis Canada.

**DES IDÉES AUDACIEUSES
AYANT UN GRAND IMPACT**

1. **Large diffusion des connaissances.** Tous les extraits découlant de la recherche des projets financés par Grands Défis Canada, y compris les résultats, les données et les rapports, doivent être partagés avec Grands Défis Canada, sa communauté de chercheurs et les établissements connexes et doivent être communiqués aussi rapidement et largement que possible à la communauté scientifique. La diffusion des résultats liés à la recherche peut être retardée pendant une période de temps raisonnable – généralement pas plus de 12 mois après l’achèvement du projet, mais sous réserve d’une prolongation dans des circonstances appropriées – par exemple si cela est nécessaire pour rédiger et soumettre des documents en vue de leur publication, déposer une demande de protection de la propriété intellectuelle ou pour permettre la mise en œuvre commerciale réussie de solutions financées.
2. **Publication à accès libre.** Les publications découlant de la recherche financée doivent être librement et immédiatement accessibles en vertu d’une licence d’attribution Creative Commons (CC BY) ou équivalente et doivent être consultables et accessibles en ligne¹. Les coûts financiers de la publication en libre accès peuvent être inclus dans les budgets des projets proposés et seront assujettis à un examen et à une approbation.
3. **Accès libre aux données.** Comme il est précisé dans la Politique d’accès aux données de Grands Défis Canada, les données provenant des projets financés doivent être librement accessibles.
4. **Engagement à réaliser l’accès mondial.** Les bénéficiaires de financement doivent travailler avec Grands Défis Canada pour atteindre leurs objectifs conformément à la présente politique au cours du processus de financement et tout au long de la mise en œuvre subséquente des solutions financées. Les innovateurs qui reçoivent un financement de Grands Défis Canada pour le déploiement à l’échelle de leurs solutions doivent élaborer des plans d’action pour en assurer l’accès, à un coût abordable, s’appliquant au contexte pertinent. Grands Défis Canada surveillera la mise en œuvre de ces plans d’accès.
5. **Développement et protection de la propriété intellectuelle.** Les bénéficiaires de financement peuvent demander et maintenir une protection de la propriété intellectuelle sur les solutions financées, mais ils doivent gérer leurs droits d’une manière qui n’entrave pas la réalisation de l’accès, à un coût abordable, s’appliquant au contexte pertinent. De façon générale, la propriété et le contrôle de la propriété intellectuelle demeurent la responsabilité du bénéficiaire du financement, sous réserve des lois et des politiques applicables.
6. **Commercialisation qui favorise un accès significatif.** Les bénéficiaires de financement sont invités à commercialiser les solutions financées, mais ils doivent le faire d’une manière qui favorise l’accès, à un coût abordable conformément aux principes directeurs. Les bénéficiaires de financement peuvent satisfaire à cette exigence, directement ou par l’intermédiaire de partenariats, d’accords de licence ou d’autres arrangements avec des organismes à but lucratif ou sans but lucratif.

¹ L’exigence de Grands Défis Canada en matière de libre accès aux publications est conforme à la Politique de libre accès de la Fondation Bill & Melinda Gates (<http://www.gatesfoundation.org/How-We-Work/General-Information/Open-Access-Policy>).

7. **Accès aux solutions financées par Grands Défis Canada et les partenaires de financement.** Pour veiller à ce que les principes directeurs soient respectés, les bénéficiaires de financement doivent accorder à Grands Défis Canada un droit d'accès limité aux solutions financées qui pourra être exercé dans le cas où le bénéficiaire du financement est incapable de réaliser un accès à un coût abordable, s'appliquant au contexte pertinent. Les détails de ce droit d'accès limité seront précisés dans chaque accord de financement. Ce droit peut prendre plusieurs formes, y compris, sans s'y limiter, celle d'une licence non exclusive sur les droits de propriété intellectuelle, d'un accord de distribution dans le territoire concerné, ou d'une entente à l'échelle mondiale. S'il sont invoqués, ces droits peuvent faire l'objet d'une sous-licence ou être cessible, par Grands Défis Canada, y compris à ses partenaires de financement ou à une personne désignée. Les bénéficiaires de financement doivent veiller à ce que leurs accords avec des tiers ne soient pas en conflit avec les droits d'accès décrits ci-dessus. Les tiers qui détiennent les droits de propriété intellectuelle de base sur les solutions financées peuvent également être tenus de fournir des engagements d'accès à Grands Défis Canada et à ses partenaires de financement.
8. **Urgences sanitaires mondiales.** Le cas échéant, pour s'assurer de pouvoir répondre rapidement et de manière adéquate aux urgences sanitaires mondiales, certains bénéficiaires de financement peuvent être tenus d'accorder à Grands Défis Canada ou à une personne désignée par le partenaire de financement, sur demande et dans les cas où l'Organisation mondiale de la Santé déclare qu'une urgence de santé publique est de portée internationale, une licence non exclusive sur les solutions financées. Les bénéficiaires de financement doivent veiller à ce que leurs accords avec des tiers ou les droits de propriété intellectuelle sur les solutions financées détenus par des tiers ne soient pas en conflit avec les droits d'accès à la santé mondiale décrits ci-dessus.
9. **Revenus provenant de la commercialisation.** De façon générale, les revenus générés par la vente de solutions financées demeurent la propriété du bénéficiaire de financement, sous réserve des lois et des politiques applicables et du processus de collaboration décrit ci-dessus, y compris les arrangements entre le bénéficiaire du financement et d'autres personnes ou établissements. Toutefois, Grands Défis Canada pourra exiger des innovateurs qu'il soutient le remboursement des fonds à l'étape du déploiement à l'échelle sous la forme d'un prêt ou d'une redevance liée à la réussite.
10. **Examen diligent.** Grands Défis Canada procédera à une vérification diligente afin de déterminer la viabilité d'un projet et de s'assurer qu'il respecte la présente politique. La vérification diligente peut comprendre des examens des technologies sous-jacentes importantes et de la façon dont on pourra y avoir accès, des modalités entourant la propriété intellectuelle, ainsi que du mode d'accès aux droits de propriété intellectuelle et de la façon dont ils seront gérés et/ou attribués, de la nature des collaborations en cause et de la façon dont celles-ci seront gérées.
11. **Rapports.** Les bénéficiaires de financement doivent présenter des rapports périodiques sur les progrès accomplis en regard de la réalisation de l'accès mondial, y compris après l'achèvement du projet financé.

Dernière mise à jour : 5 mars 2019